



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Forfait-communal-197>

Forfait communal

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : samedi 14 juin 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Communiqué remis à la presse

Lors du conseil municipal du 5 juin, le groupe majoritaire a décidé d'étendre le forfait communal aux élèves des écoles maternelles confessionnelles.

Décision uniquement politique comme l'a annoncé le Maire lui-même. En effet, seuls les élèves du CP au CM2 sont concernés par le contrat d'association signé entre l'Etat et les établissements privés (loi Debré). **Il en est de même pour la convention qui lie ces établissements à la ville.**

Cette décision se situe à l'opposé de l'esprit et de la lettre de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, texte majeur de notre modèle républicain qui, depuis plus de 100 ans, a permis que s'instaure et que dure la paix civile et religieuse dans notre pays.

Le contribuable concarnois doit savoir que désormais, chaque trimestre, quelques 38 000 euros (estimation actuelle avancée par M. le Maire) seront prélevés sur l'argent public communal pour financer des écoles confessionnelles.

Rappelant que la laïcité n'est ni de droite, ni de gauche, l'A.L.C. remercie les élus qui, à cette occasion, ont défendu les valeurs qu'elle porte.

09.06.08